

# maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**  
**Commission « développement économique et urbanisme »**

**Conseil municipal du 16 décembre 2013**  
**Séance du 27 novembre 2013**

## **42 Terrains sis avenue de la Forêt d'Halatte - échange avec l'Etat**

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN  
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM.  
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes  
FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. GRIMBERT

Mme PORAS

Mme BOUKHELIF

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BERNARD-LUNEAU

Mme CARLIER

M. BOUADDI

M. BOULHAMANE

Mme DINGIVAL

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Eric MONTES, maire-adjoint, expose :

Les services de l'Etat ont sollicité la Ville afin de procéder à un échange de terrains sis avenue de la Forêt d'Halatte. Cet échange sans soulte de terrains entre la Ville et l'Etat doit permettre de régulariser l'alignement de la voirie.

La Ville céderait au profit de l'Etat une partie de la parcelle AW n°60 (37 m<sup>2</sup>) qui serait intégrée par la suite à l'emprise de terrain cédée par l'Etat au profit de la société Evra. En contrepartie, l'Etat céderait à la Ville une partie de la parcelle AW n°17 (154 m<sup>2</sup>) correspondant à l'accotement de la voie. Ces parcelles sont identifiées au plan de division ci-annexé.

Par courrier en date du 30 novembre 2013, France Domaine a confirmé qu'au vu de l'estimation des terrains à 6,27 €/m<sup>2</sup> cet échange de terrains pouvait intervenir sans soulte.

20 DEC 2013



www.creil.fr



# maintenant !

Aussi, il vous est proposé d'accepter cet échange de parcelles sans soulte et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 30 novembre 2013,

Vu le plan ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 27 novembre 2013,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'accepter l'échange de terrains sans soulte avec l'Etat portant sur la parcelle cadastrée section AW n°60 pour partie (37 m²), propriété de la ville cédée à l'Etat, et sur la parcelle cadastrée section AW n°17 pour partie (154 m²), propriété de l'Etat cédée à la Ville.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3** : d'imputer la dépense et la recette correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville, compte 2118/824 UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

19 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 19/12/13

et publication ou notification le 19/12/13

CREIL, le 19/12/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

